



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET DISCIPLINE

CONFIGURATION REGLEMENTAIRE

Réunion restreinte télématique

Jeudi 16 novembre 2023

Procès-Verbal

Président : Jean GUYONNET

Etaient présents : André CAUMONT, Albert GUESNON, Christian MOTTELAY,

Compte tenu des impératifs liés au déroulement de la compétition et à l'équité sportive, la Commission sportive décide de lever l'effet suspensif lié à un éventuel appel pour les sanctions concernant l'ensemble des dispositions prises ci-dessous.

En annexe, les amendes administratives et Forfaits.

Considérant les articles 139 et 139bis des Règlements Généraux de la FFF.

« Tout manquement aux dispositions du présent article pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou l'Annexe 2 des présents Règlements Généraux »

Conformément aux règlements des Compétitions du District de Football du District

Conformément à l'annexe 5 des règlements du District de Football du District – Dispositions financières.

Les présentes décisions de la Commission, sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, sous l'une des formes définies à l'article 190 des règlements généraux de la Ligue de Football de Normandie.

Le Président : Jean GUYONNET

Le Secrétaire : Albert GUESNON
Secrétaire adjointe : Agnès FLEURY

Type de dossier : Administratif					
Dossier :	21434323	Match :	53943.1	Departemental 4 U13 A 8 / 1	Poule D 123
Date :	16/11/2023		18/11/2023	531025 Usi La Graverie 2	- 590120 As Vaudry Truttemer 1
Personne :					Club : 590120 A. S. VAUDRY TRUTTEMER
Motif :	96	Forfait général jeunes			Date d'effet Date de fin Montant
Décision :	96	Forfait général jeunes			20/11/2023 20/11/2023 45,00€
Nombre de dossiers de type : Administratif : 1				Montant total :	45,00€